

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.

Etaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON, Michaël ROGER et Daniel ENGUEHARD adjoints

Ms Vincent PICARD, Matthieu CUCU, Pascal MORAZIN (arrivé à la délibération 24.10.02) et Mmes Anais GUESNET, Michèle DESVAUX et, Magalie JOSSEAUME et formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Charly MEYER et Yann POTIER

Absents excusés : Mme Solène BEAUDOUIN

Procuration :

Secrétaire de séance : M. Michaël ROGER

Date de convocation : 21/10/2024

Présents : 10 Votants : 10

Date d'affichage : 21/10/2024

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 22 mai 2024.

Approbation à l'unanimité.

NUMERO DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉCISION DU CONSEIL
24.10.01	SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES DE BACILLY - BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1	ACCEPTÉE
24.10.02	CITYPARK : MARQUAGE AU SOL PISTE ATHLÉTISME ET POSE DE POTEAUX DE SÉCURISATION	ACCEPTÉE
24.10.03	TRAVAUX ÉGLISE / MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUBVENTION DETR	ACCEPTÉE
	ÉXONÉRATIONS FISCALES EN ZONAGE « FRANCE RURALITÉ REVITALISATION »	REFUSÉE
24.10.04	PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES : ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE DE SARTILLY	REFUSÉE
24.10.05	SUBVENTION PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE	ACCEPTÉE
24.10.06	RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE	ACCEPTÉE
24.10.07	TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES	ACCEPTÉE

SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE BACILLY DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET COMMUNE- N°1

Monsieur le Maire présente un courrier du Comité des Fêtes pour une demande de participation financière à l'organisation du feu d'artifice de la fête communale.

Après délibération, les conseillers décident à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000.00 €. Une décision modificative est nécessaire comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu B.P. 2024	1 263 559.10 €	1 263 559.10 €	440 276.00 €	440 276.00 €
Décision Modificative n° 1				
61521 Entretien de terrain	- 2 000.00 €			
65748 Subv fonct autres pers droit privé	+ 2 000.00 €			
TOTAL après DM n° 1	1 263 559.10 €	1 263 559.10 €	440 276.00 €	440 276.00 €

TERRAIN MULTISPORT ET AIRE DE JEUX - PISTE ET SECURISATION

Monsieur le Maire présente un devis de la Ste SDU concernant un marquage de piste couloir athlétisme autour du terrain multisport pour un montant de 3 161.04 H.T. soit 3 793.24 T.T.C..

Il présente également un devis concernant l'achat de rondins en bois afin de sécuriser l'espace « jeux enfants » pour un montant de 357.86 € H.T. soit 429.43€ .T.T.C..

Après délibération, les conseillers acceptent, à l'unanimité, les devis et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC : ETUDE DE PROGRAMMATION « REVALORISATION DU CENTRE BOURG »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des réunions d'échange avec le C.A.U.E. de la Manche concernant la procédure de marché public « revalorisation du centre bourg » et leur présente le calendrier prévisionnel de la procédure : un avis d'appel public a été déposé le 28 octobre dans la presse.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX AU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il y a lieu, sur demande des services de l'état, d'inclure dans la délibération du 18 janvier 2024 n°24.01.04 le détail du financement. La demande de subvention DETR sera revue en janvier 2025 : les travaux peuvent être effectués en 2024

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il y a lieu de présenter des dossiers de demande de subvention pour les travaux de changement des 4 abat-sons de l'église ainsi que le changement des gouttières du clocher.

Le Maire présente deux devis pour les abat-sons :

- Entreprise BIARD-ROY pour un montant de 10 539.00 € H.T. soit 12 646.80 € TTC
- Entreprise TUMOINE pour un montant de 11 628.64 € H.T. soit 13 954.37 € TTC

Le Maire présente un devis pour les gouttières :

- Entreprise TUMOINE pour un montant de 5 869.61 € H.T. soit 7 043.53 € T.T.C.

Après délibération, et suivant les conseils de Mme GALBRUN, Conservatrice des antiquités et objets d'art du Conseil Départemental de la Manche, les conseillers décident :

- de retenir l'entreprise BIARD-ROY pour les abat-sons pour un montant de 10 539.00 € H.T. soit 12 646.80 € TTC
- de retenir l'entreprise TUMOINE pour les gouttières pour un montant de 5 869.61 € H.T. soit 7 043.53 € T.T.C.
- de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- de constituer un dossier de demande de subvention D.E.T.R.

Le financement sera comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Sources de financement	Montant En € H.T	Taux (en%)
Acquisition foncières	0.00 €	Aides publiques		
Acquisitions immobilières	0.00 €	Union européenne		0.00 %
		État – DETR / DSIL	3 281.72 €	20.00 %
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		État - FNADT		0.00 %
				0.00 %
Dépenses de travaux (à préciser au besoin notamment si plusieurs lots)				0.00 %
Dépenses d'équipement (à préciser au besoin)				0.00 %
abat-sons	10 539.00 €	Conseil régional		0.00 %
gouttières	5 869.61 €	Conseil départemental	5 743.01 €	35.00 %
		Autres subventions : F (à préciser)	0.00 €	0.00 %
				0.00 %
				0.00 %
				0.00 %
		Sous-total (1)*	9 024.73 €	55.00 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	7 383.88 €	45.00 %
		Emprunts		0.00 %
Autres prestations		Autres : (à préciser)		0.00 %
Aléas				
Dépenses de fonctionnement				
Autres (à préciser)				
		Sous-total (2)	7 383.88 €	45.00 %
Sous-total (1)	16 408.61 €	TOTAL H.T	16 408.61 €	100.00 %

- d'inscrire la dépense au budget primitif 2024
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

**EXONERATIONS FISCALES EN ZONAGE
« FRANCE RURALITE REVITALISATION »**

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire transmise par les services préfectoraux relative au déploiement du dispositif zone de France Ruralité Revitalisation.

Après discussion, les conseillers décident de ne pas appliquer d'exonérations fiscales en FRR.

**PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES
ECOLES PRIVEES DE SARTILLY : ENFANTS SCOLARISES HORS
COMMUNE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un courrier de l'Ecole Ste Thérèse de SARTILLY demandant la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2024-2025 pour 4 enfants de BACILLY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 1 contre et une abstention, est contre le versement d'une participation

En effet, la commune de Bacilly dispose d'une école maternelle et primaire avec restauration et garderie (S.I.V.S. Bacilly-Vains) et une école privée se situe sur la commune de Vains.

SUBVENTIONS SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente aux conseillers un courrier du Lycée Notre Dame de la Providence d'Avranches.

Après avoir délibéré, les conseillers décident d'octroyer : une aide aux élèves des collèges et lycées suivants dans le cadre de sorties pédagogiques, considérant le coût assez conséquent de ces sorties : 50€ à Apolline DUCLOS : séjour linguistique à LONDRES

**AMENDEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR
ESPACE CINERAIRE
CIMETIERE COMMUNAL DE BACILLY**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer un article supplémentaire au règlement intérieur du cimetière communal : Sur conseil des services des Pompes Funèbres, il est conseiller, après l'achat d'une concession de terrain, de faire poser dans les 6 mois le caveau. Cela permettra de bien délimiter les emplacements et d'éviter un affaissement de terrain.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'ajouter un article complémentaire au règlement du cimetière à savoir : Lors de l'acquisition d'une concession de terrain au cimetière de BACILLY, les propriétaires de ladite parcelle devront procéder à la construction d'un caveau dans les 6 mois à compter de la date d'achat.

ADRESSAGE : CHOIX DES PLAQUES DE RUES ET DE NUMEROS

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur le choix de plaques de rue et de numéro de maison dans la procédure d'adressage.

TARIFS 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers de revoir les tarifs de locations des salles et des concessions cimetière.

Monsieur le Maire informe les conseillers sur les problèmes de location de la salle de convivialité pour l'organisation de repas. Il propose qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, qu'il n'y ai plus de distinguo entre les 2 salles (salle polyvalente et salle de convivialité) et que dorénavant lors d'une demande de location, les locataires loueront la totalité de l'établissement dénommé « Salle des Fêtes ».

Après délibération, les conseillers décident à l'unanimité, de mettre à la location l'intégralité de l'établissement dénommé « Salle des Fêtes » et de modifier les tarifs comme suit :

SALLE DES FETES

	Commune	Hors commune
Repas	280 €	380 €
Couvert	0.70 €	0.80 €
Association Vivre à BACILLY	500 € / an	
Club de l'Amitié de BACILLY	500 € / an	
Eau-assainissement (Abonnement et taxes inclus)	6 € le m ³	6 € le m ³
Electricité (Abonnement et taxes inclus)	0.23 € le kWh	0.23 € le kWh

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Concession columbarium 30 ans	960 €
Renouvellement columbarium 30 ans	480 €
Concession cave urne 30 ans	830 €
Renouvellement cave urne 30 ans	415 €
Inscription sur stèle	70 €
Concessions cinquantenaires	450 €
Renouvellement Concessions cinquantenaires	250 €
Concessions trentenaires	300 €
Renouvellement Concessions trentenaires	150 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la pose d'un poteau incendie à la Croix Saint Gratien.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux sont en cours sur une partie la toiture de la Mairie (changement de couverture) et sur les écoles (réparation des gouttières).
- Monsieur le Maire informe les conseillers d'une nouvelle demande d'implantation d'un distributeur automatique de sandwiches et autres auprès de la boîte à livres. Les conseillers émettent un refus : il n'y a pas d'accès à l'électricité.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une procédure de modification simplifiée peut-être réalisée au niveau du PLUI par la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie. Les conseillers demandent que la parcelle achetée dans le prolongement du cimetière soit zonée en emplacement réservé.
- Prochaine réunion de voirie le samedi 9 novembre à 10h.

FIN DE SEANCE A 22H45

Le Maire
Eric QUINTON



Le secrétaire
Michaël ROGER

